

DECISION N° 18230086 MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC du 30 MAI 2023

Portant recrutement en première année du cycle de Brevet de Technicien Supérieur (BTS) de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de l'Université de Douala et fixant le nombre de places offertes, au titre de l'année académique 2023/2024.

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

- Vu la Constitution ;
Vu la loi n° 2001/005 du 16 avril 2001 portant orientation de l'Enseignement Supérieur ;
Vu le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du décret no 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2018/191 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu le décret n° 93/026 du 19 Janvier 1993, portant création des Universités ;
Vu le décret n° 2005/342 du 10 septembre 2005 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 93/027 du 19 janvier 1993 portant dispositions communes aux Universités ;
Vu le décret n° 93/030 du 19 janvier 1993, portant organisation administrative et académique de l'Université de Douala ;
Vu le décret n° 93/032 du 19 janvier 1993 fixant le régime financier applicable aux Universités ;
Vu le décret n° 2005/383 du 17 octobre 2005 fixant les règles financières applicables aux Universités ;
Vu le décret n° 2012/433 du 1^{er} octobre 2012 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur ;
Vu le décret n° 2019/378 du 11 juillet 2019 portant nomination du Recteur de l'Université de Douala ;
Vu le décret n° 2012/366 du 06 août 2012 portant nomination de responsables dans les Universités d'Etat ;
Vu le décret n° 2013/0891/PM du 12 mars 2013 portant nomination de responsables au Ministère de l'Enseignement Supérieur ;
Vu l'arrêté n° 008/CAB/PR du 19 janvier 1993, portant création d'Instituts Universitaires de Technologies (IUT) au sein des Universités ;
Vu l'arrêté n° 009/CAB/PR du 19 janvier 1993 portant organisation de l'Institut Universitaire de Technologie de Douala de l'Université de Douala ;
Vu la décision n°18230069/MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC du 11 avril 2023 fixant le calendrier des concours d'entrée dans les Établissements des Universités d'État du Cameroun et Ecoles sous tutelle académique du MINESUP au titre de l'année académique 2023-2024.

DECIDE:

Article 1er : Un recrutement en première année du cycle de Brevet de Technicien Supérieur (BTS) est ouvert à l'Institut Universitaire de Technologie de l'Université de Douala (IUT) pour le compte de l'année académique 2023/2024 dans les spécialités spécifiées à l'article 3 ci-dessous.

Article 2 : Le recrutement visé à l'article 1^{er} ci-dessus est ouvert aux camerounais des deux (02) sexes et aux candidats étrangers et se fait sur étude de dossier.

Article 3 : Le nombre total de places offertes est égal à six cent soixante-dix (670) places réparties comme suit par mention :

FILIERES	SPECIALITES	NOMBRE DE PLACES	DIPLOMES OU TITRE REQUIS
Génie Electrique	<i>Electrotechnique (ET)</i>	100	Bac. C, D, E, F1, F2, F3, F4, F5 ; BT ; MA ; GCE/AL; Tout autre diplôme admis en équivalence ou en dispense
Génie Mécanique et Productique	<i>Mécatronique (MECA)</i>	100	
	<i>Construction Mécanique (CM)</i>	20	
	<i>Fabrication Mécanique (FM)</i>	20	
Génie Thermique	<i>Froid et Climatisation (FC)</i>	20	
Génie Informatique	<i>Informatique Industrielle et Automatismes (IIA)</i>	100	

